

## Compte-rendu du Conseil des Enseignements du vendredi 5 novembre 2021

La séance a lieu via zoom

Membres votants présents : Atef Asnacios, Francesca Carosella (à partir de 12h45), Yves Chanteux (à partir de 12h), Yves Charon, Baptiste Corrège, Alexandre Creusot, Kristina Davitt, Nicolas Desprat, Matthias González, Jessica Jin, Laurent Ménard (à partir de 11h35), Christophe Mora, Giuliano Orso, Guillaume Patanchon, Etienne Parizot (jusqu'à 13h), Cécile Roucelle, Maxime Tanious

Membres votants représentés : Anne Anthore (par Christophe Mora), Florent Baboux (par Christophe Mora), Imane Boucenna (par Matthias González), Sylvain Courrech du Pont (par Francesca Carosella), Florence Elias (par Kristina Davitt), Simona Mei (par Etienne Parizot), Irena Nikolic (par Matthias González), Sébastien Rodriguez (par Cécile Roucelle), Benjamin Thiria (par Cécile Roucelle)

Membres votants excusés : Darine Abi Haidar, Florent Carn, Christophe Coste, Cécile de Hosson, Arnaud Penisson, Alain Sacuto

Membres invités permanents sans droit de vote présents : Farida Aït-Hamoudi, Julien Girard, Souad Namane

Membres invités permanents sans droit de vote excusés : Olivier Cardoso, Raphaël Galicher

Matthias González est président de séance.

Alexandre Creusot est secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

1. vote sur le compte-rendu de la séance du 28/10/21
2. double licence maths physique et vote sur les capacités d'accueil parcoursup licence
3. vote sur les capacités d'accueil master et motion
4. demande modification service cours Dispositifs Semiconducteurs M1 (Francesca Carosella)
5. points divers

=====  
La séance débute à 11h.

### **1. Vote sur le compte-rendu de la séance du 28/10/21**

Vote : unanimité moins une abstention.

11h10  
=====

### **2. Double licence maths physique et vote sur les capacités d'accueil parcoursup licence**

- Document de référence

Présentation de Cécile Roucelle du CENS du 28 octobre

- Déroulement

Cécile fait quelques rappels sur les modalités et les objectifs de la DLMP.

Kristina fait remarquer que cela représente 700h pour la foire.

Cécile explique que la mise en place sera progressive et donc que la première année, cela correspond à environ 200h (licence 1) pour 16 étudiants. La deuxième année environ 250h se rajouteront. Il y aura ensuite un changement de maquette et donc des modifications sont susceptibles d'être faites.

Matthias rappelle que cela ne représente que quelques heures par enseignant.

Nicolas insiste sur le fait que cela va attirer des étudiants de meilleur niveau, et cite comme exemple la filière ICFP dans laquelle peu d'étudiants viennent de l'UP.

Etienne approuve en disant que c'est une opportunité. Il demande par ailleurs quelle latitude nous avons pour élaborer les cours et TD, notamment par rapport à l'UFR de maths.

Cécile explique que c'était une partie du travail effectué par le groupe de travail ad hoc. Plus explicitement, les cours seront mutualisés et donc moins souples en comparaison des TDs dans lesquels il y aura plus de liberté. Pour plus d'informations, elle propose de consulter la maquette présentée dans le document du groupe de travail. Elle indique aussi que rien n'est gravé dans le marbre. Globalement, les axes privilégiés sont la physique fondamentale d'une part et les méthodes mathématiques pour la physique (intégration, équation différentielle...) d'autre part.

Atef intervient pour résumer la situation : une montée en puissance sur 3 années, une nouvelle maquette pour améliorer.

Yves Charon confirme que rien n'est verrouillé, après 2 ans, il faut faire le bilan et adapter. Cette licence anticipe sur l'avenir avec des étudiants qui seront d'un niveau excellent. Cela permettra également de redéfinir nos liens avec la formation CUPGE et d'avoir une vision claire des différentes filières. Il s'agit d'une harmonisation et d'un équilibrage de ce que nous proposons.

Il s'en suit une discussion entre Atef, Yves Charon et Cécile sur les formations, notamment dans le cadre des écoles d'ingénieurs. Le vote a finalement lieu.

- Vote sur le fichier des capacités d'accueil licence avec ouverture d'une double licence maths physique à 16 étudiants : unanimité moins deux abstentions.

11h35

- Arrivée de Laurent Ménard à 11h35
- 

### **3. Vote sur les capacités d'accueil master et motion**

- Documents de référence

Tableau des capacités d'accueil (Christophe Mora)

Document texte sur la motion parcoursup master (Christophe Mora)

- Déroulement capacités d'accueil master

Christophe rappelle brièvement en quoi consiste ce point : remplir les 3 colonnes de la deuxième version du tableau fourni par la faculté. Il s'agit des capacités d'accueil de la formation, des attendus précis de la formation et des critères généraux d'examen des candidatures de M1. Les capacités d'accueil doivent être basses de préférence. Si toutefois on

nous impose de les atteindre, cela pourrait poser problème si elles sont trop hautes. Ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

Matthias nous informe qu'une troisième version du tableau lui a été communiquée par la faculté avant-hier mais qu'il a refusé de la faire de nouveau remplir par les responsables. La faculté a accepté de remplir elle-même cette version 3 à partir des données de la version 2 qui est soumise au vote aujourd'hui. Matthias nous rappelle également que le timing pour parcoursup est très serré.

Nicolas intervient pour préciser que le levier de sélection des masters est important et que l'on devrait élever la barre pour éviter les potentiels recours d'étudiants refusés à l'entrée en master qui contesteraient notre décision.

Christophe répond que ce n'est pas un problème car nous sommes souverains sur la sélection. Cette réforme s'adresse principalement à d'autres filières plus engorgées. Nous ne sommes pas vraiment concernés.

Etienne dit qu'il faut tout de même rester vigilants car même si nous n'avons jamais été concernés jusqu'à présent, rien ne garantit que cela restera le cas à l'avenir.

Matthias rapporte le cas particulier cette année d'une étudiante du M1 de physique de SU qui a porté un recours devant le tribunal administratif pour être acceptée dans un M2 de SU (le tribunal n'a pas encore statué, le jugement est à venir).

Une discussion animée s'en suit entre Yves Charon, Nicolas, Christophe et Etienne sur la massification de l'enseignement supérieur, l'adaptation des profils des étudiants à nos formations, leur niveau suffisant ou pas pour les amener au bout du cursus et l'équilibre entre sélection et mission de service public.

Revenant à l'ordre du jour, Matthias rappelle que pour l'instant nous n'avons pas obligation d'atteindre les capacités d'accueil stipulées dans le document.

Atef rajoute que cela peut changer.

- vote sur le tableau des capacités d'accueil master : unanimité

12h

- Arrivée de Yves Chanteux à 12h
- Déroulement motion

Alex se demande pourquoi nous faisons une motion sur un sujet que l'on vient de voter.

Matthias lui répond que nous avons décidé de valider le tableau mais que nous n'approuvons pas pour autant le concept de parcoursup, cette motion vise à le faire remarquer à qui de droit. Christophe rappelle les implications de parcoursup et la structure de la motion : beaucoup de travail pour la sélection des candidats (un nombre de dossiers probablement très élevé) et un projet fait dans la précipitation.

La discussion qui s'en suit porte sur 2 sujets: la structure du texte et les points à aborder dans la motion.

Atef se demande si le texte en l'état est assez clair sur les points griefs.

Matthias souligne le fait que l'on peut modifier le texte en séance.

Giuliano rajoute que le fait de ne disposer que des notes de S5 au moment de la sélection des candidats est un problème, surtout en comparaison des formations qui peuvent sélectionner leur candidats sur le S5 et le S6.

Christophe rappelle les 2 points sur lesquels on souhaite insister et structurer la motion, à savoir nous ne voyons pas l'utilité de la plateforme et c'est réalisé dans l'urgence.

Etienne intervient pour préciser que ces 2 points sont conceptuellement différents, l'un a trait au fond de la réforme, l'autre au calendrier. Par conséquent, le texte devrait être repris.

Le texte commence donc à être repris en ligne par Matthias et Christophe.

Yves soulève la question de la raison et des motivations de cette réforme. Tout le monde semble unanime sur le fait que ces raisons n'apparaissent nulle part. La motion doit refléter cela.

Etienne demande aux représentants étudiants leur avis sur cette réforme, étant les premiers concernés.

Maxime répond qu'ils sont très surpris de la réforme, c'est beaucoup trop rapide, ils préféreraient disposer d'un temps plus long pour assimiler le concept et le fonctionnement de la plateforme.

Maxime rajoute, en réponse au pourquoi de la réforme, que c'est peut-être pour homogénéiser les propositions d'admissions des masters, aussi bien en temps qu'en forme.

Christophe stipule que la discussion sur le contenu du texte diverge et propose que l'on choisisse un rédacteur qui reprendra les points mentionnés pendant toute la discussion et qui restructurera le texte en fonction.

Atef se propose. La nouvelle version sera soumise au conseil d'UFR ce lundi.

12h45

- Arrivée de Francesca Carosella à 12h45
- 

#### **4. Demande de modification de service cours Dispositifs Semiconducteurs M1 (Francesca Carosella)**

Francesca nous rapporte une demande de modification de service de Ada Altieri pour le cours de Dispositifs Semiconducteurs (ayant lieu au deuxième semestre) qui est mutualisé avec l'EIDD. Son enseignement comporte 20h de TD mais dans ces 20h, elle dispense en fait un cours de 6h (qui est une introduction à la physique des semis-conducteurs, pré-requis nécessaires à la suite du cours fait par Giuseppe Leo) et 14h de TD et souhaiterait que cela soit pris en compte. Il s'agirait donc modifier 6h de TD en 6h de CM. Ada demande que soit pris en compte dans la foire la modification de ces heures qu'elle a déjà effectuées en 2020-2021 ainsi que pour cette année 2021-2022.

Nicolas demande pourquoi nous ne retirerions pas ces 6h au cours de Giuseppe.

Francesca répond que ce n'est pas le même cours et que le cours de Ada vient se rajouter, il comble une lacune dans l'enseignement dispensé. Elle précise qu'à cause d'un problème de timing, ces 6h de cours n'apparaissent pas dans la maquette ni dans la foire et qu'il faudra les rajouter l'année prochaine.

Farida intervient pour préciser que la modification doit être implémentée dans le logiciel OSE qui n'est pas relié à la foire mais à APOGEE et que cela risque de poser des problème de calcul.

Francesca propose de créditer ces heures pour l'année prochaine.

Christophe se manifeste pour stipuler que les maquettes ont été votées et que les enseignants ne peuvent pas demander au CENS des modifications suite à des arrangements internes à l'équipe sans passer par la modification des maquettes.

Plusieurs voix s'élèvent parallèlement pour confirmer que ce n'est pas le mode de fonctionnement de la foire, et que même si la requête d'Ada est légitime, elle n'est pas acceptable sous peine de faire jurisprudence.

Francesca propose de se rapprocher de Giuseppe pour résoudre la question.

Matthias confirme que nous ne voterons pas ce point et charge Francesca de voir avec Ada et l'EIDD comment régler la question pour l'année en cours, mais précise que ce point pourra être abordé de nouveau lors de la remontée des maquettes au printemps prochain si nécessaire.

Départ de Etienne Parizot à 13h

13h05

---

## **5. Points divers**

---

Quelques points vus en commission formation des 24 septembre et 15 octobre sont rapidement abordés par Matthias : MCCC covid 2021-2022, journées portes ouvertes UP et faculté des sciences en janvier/février, nouvelle VP formation depuis le 12/10/21 Mme Cécile Badoual, DU PaRéo, quelques critères potentiels d'évaluation de l'offre de formation par l'HCERES.

La séance est levée à 13h10.